EXTIA
Conseil en Ingénierie

Sèvres, le 7 novembre 2012

Objet : Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que la société EXTIA soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,

Arnaud FREY
Président d'EXTIA

EXTIA
1, avenue de la Cristallerie - 92310 SEVRES
Tél : 01 46 99 91 91 - Fax : 01 46 99 91 90 - www.extia.fr
SAS au capital de 50.000,00€ - RCS Nanterre B 499 379 923 - APE 7112B
SIRET : 499 379 923 00042 - TVA Intracommunautaire : FR 01499379923